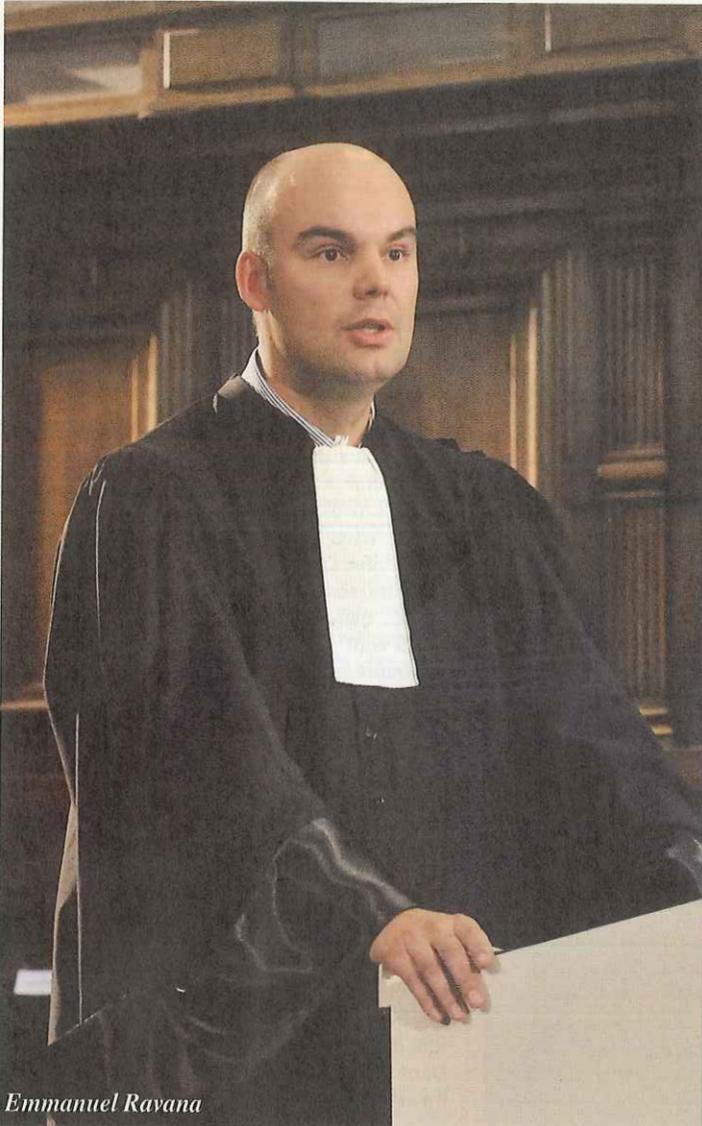
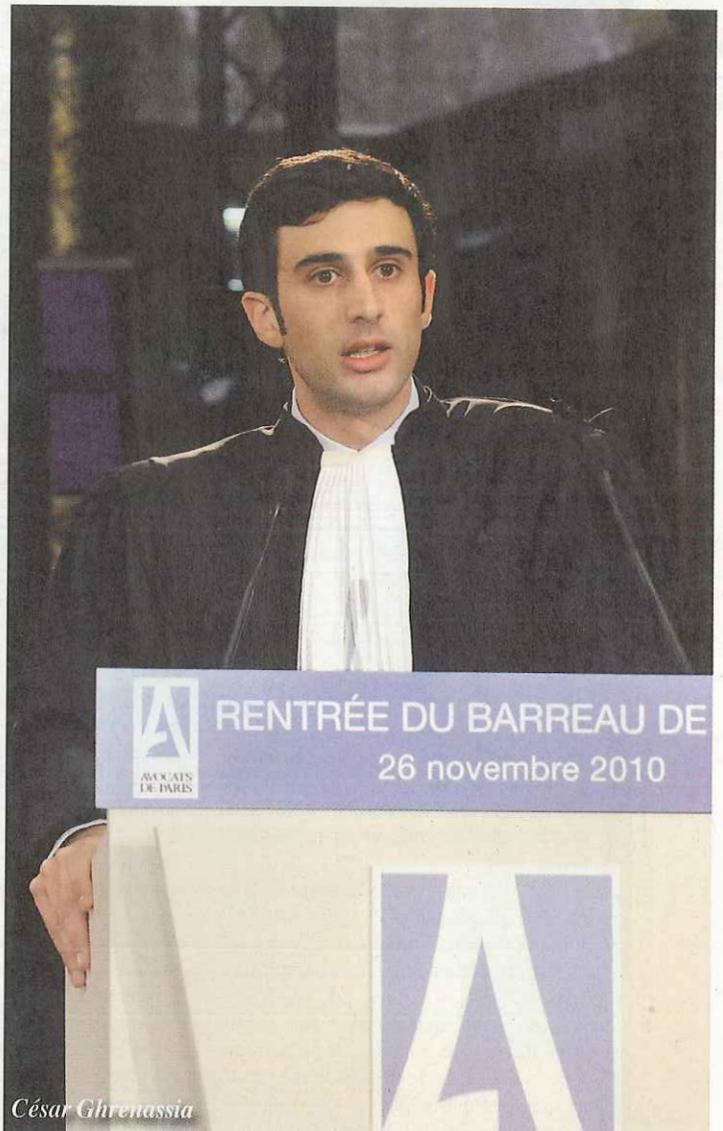


LES ANNONCES DE LA SEINE

Supplément au numéro 60 du lundi 29 novembre 2010 - 91^e année



Emmanuel Ravana



César Ghrenassia

Jeune Barreau de Paris

Rentrée solennelle du 26 novembre 2010

L'audience solennelle de Rentrée du Barreau de Paris, qui s'est déroulée à la Cour d'appel le 26 novembre dernier, fut aussi la cérémonie de la jeunesse. Outre la traditionnelle remise de prix aux Secrétaires de la Conférence, elle donne le privilège aux Premier et Deuxième secrétaires de la Conférence de prononcer un discours devant une prestigieuse assistance qui comptait notamment cette année Michel Mercier, Ministre de la Justice et des libertés. Après les allocutions de Jean-Yves Le Borgne, Vive-bâtonnier et de Jean Castelain, Bâtonnier de l'Ordre, Emmanuel Ravanas, premier secrétaire de la Conférence a

brillamment fait l'éloge d'une grande figure du Barreau de Paris, le bâtonnier Bernard de Bigault du Granrut disparu l'année dernière.

L'affaire du Curé d'Uruffe, célèbre affaire judiciaire qui défraya la chronique dans les années 1950 a ensuite été retracée avec talent par César Ghrenassia, deuxième secrétaire de la Conférence : le prêtre catholique Guy Desnoyers qui avait assassiné sa jeune maîtresse de 19 ans, enceinte de lui puis tué l'enfant, l'ayant baptisé au préalable, avait échappé à la peine de mort.

Jean-René Tancrede

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15
Internet : www.annoncesdelaseine.fr - E-mail : as@annoncesdelaseine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

César Ghrenassia

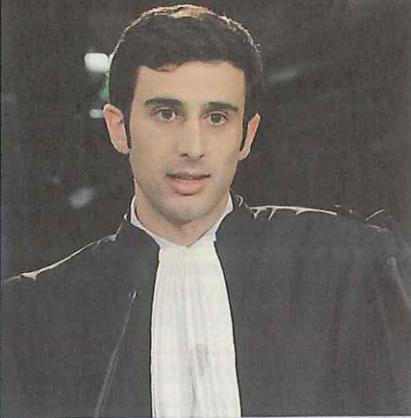


Photo © Jean-René Tancredi - Téléphone : 01.42.60.36.35



Le procès de Guy Desnoyers, curé d'Uruffe

par César Ghrenassia

« L'art de l'âme laide. On prescrit à l'art des limites beaucoup trop étroites en exigeant que s'y exprime uniquement l'âme réglée, moralement équilibrée. Tout comme dans les arts plastiques, il y a en musique et en poésie un art de l'âme laide ; et les effets les plus puissants de l'art, briser les âmes, mouvoir les pierres, changer les bêtes en hommes, c'est peut-être cet art-là qui les a surtout réussi. », F. Nietzsche, *Humain, trop humain*, I, Gallimard, coll. Folio essais, trad. R. Rovini, n° 152, p. 136.

L'assassin dépose l'arme du crime sur son bureau. Il a laissé deux cadavres sur le bas-côté. On l'appelle pour mener les recherches. Il s'arrête à l'endroit exact où les corps ont été abandonnés.

Sous un taillis, une jeune femme est étendue. A deux pas, son nourrisson repose. Le curé rapproche le nouveau-né de sa mère.

Il récite à ses victimes une prière avant de les couvrir de son manteau.

« Je le savais, cela devait arriver », dit-il. Et comme on se presse autour de lui, il s'isole et, après avoir compulsé un livre de théologie, conclut : *« je ne peux rien dire vraiment ce serait un cas d'excommunication. Je ne peux rien dire de ce que j'ai appris dans le secret de la confession »*.

Quelques heures plus tard, quand on lui présente la douille retrouvée sur les lieux, il avoue et sort un couteau de sa poche.

Le curé d'Uruffe avoue aux enquêteurs ce que tout le village savait.

Il s'appelle Guy Desnoyers. Il a été ordonné prêtre à l'âge de vingt-six ans. C'est en Lorraine qu'il a toujours vécu et toujours officié, dans de petits villages de campagne jusqu'à ce jour de décembre 1956.

A Uruffe, où il est arrivé, il y a six ans, il a d'abord rencontré Michèle. Elle s'est trouvée enceinte

de ses œuvres et, sur son avis, elle a bien voulu accoucher en secret et abandonner son enfant. C'est elle, qui la appelée pour lancer les recherches. A la même époque, il s'est lié avec Régine. Elle est tombée enceinte, mais elle n'a rien voulu entendre. Ses parents lui avaient pardonné.

Leur enfant allait naître, qui aurait pu avoir quelque chose de son visage, de ce regard noir, de ses joues creusées, de ce corps sec et comme traversé d'une agitation qu'on prenait pour de l'enthousiasme quand elle n'était que le signe d'une profonde inquiétude.

Il avait trahi ses vœux. Comment épargner à l'Eglise un tel scandale ?

Le dimanche, Guy Desnoyers donne un dernier rendez-vous à Régine.

Au calvaire, elle l'attend, un sac de provisions à la main. Il la fait monter dans son automobile et s'éloigne des lieux habités. Ils roulent vers Pagny-la-Blanche-Côte. Il a un revolver 6,35 dans la boîte à gants. Il roule et ne parle pas.

Sans doute Régine sait-elle que son amant est d'un naturel tourmenté. Sans doute sait-elle aussi qu'il ne désire pas cet enfant, mais elle se dit qu'il va s'y faire comme il s'est arrangé de leurs rencontres secrètes.

Alors quand, à l'arrêt, il lui propose l'absolution, elle lui répond indifférente qu'elle a déjà demandé pardon à Dieu. Et quand il lui demande si elle lui pardonne, à lui, Guy Desnoyers, elle lui répond dans un soupir et amoureuse encore : *« Depuis longtemps déjà... »* Cette parole ne lui suffit pas ; il insiste pour lui donner l'absolution. Elle descend de la voiture comme pour partir. Il saisit son revolver et la suit, sur le bas-côté, à un mètre, un mètre derrière elle presque au toucher, il tire. Il tire un coup de feu qui l'atteint à la nuque.

Elle tombe. Il la soulève pour la porter contre le taillis voisin. A quel moment se presse-t-il vers la voiture pour en allumer les phares et exécuter les dernières opérations de son rituel ?⁽¹⁾ Il ne le sait pas.

Elle est à ses pieds. Il transperce ses vêtements et sa chair d'un seul coup de canif. Il écarte le ventre au-dessus du sexe et fait reposer l'enfant à deux pas de la mère. C'était une fille et elle était vivante, dira l'autopsie. Lui ne l'entend pas crier mais il voit qu'elle a ouvert les yeux.

Alors il lui dit quelques mots. Il récite les paroles du baptême. Et une fois l'enfant sauvé des limbes, il le défigure et le larde de coups de couteau.

Les faits sont là. Leur auteur les révèle. Comment ne plus les voir ? Comment laver la robe souillée de sang et traînée dans la boue ? Comment ne pas découvrir les victimes du manteau de leur assassin ?

Guy Desnoyers a tué pour sauver le curé d'Uruffe et pour épargner un scandale à l'Eglise. Devant le magistrat instructeur, il aurait déclaré : *« je ne comprends pas comment j'ai pu penser que je ne causerai pas un scandale plus grand en tuant qu'en laissant venir au monde »*.

Comment faire pour que cette voix reste enfermée dans un procès-verbal ?

Comment faire pour que les oreilles soient lassées d'entendre, les yeux fatigués de voir, pour qu'on ne puisse plus parler ?⁽²⁾

Il suffit de suivre le procès.

A neuf heures, l'escorte livre son accusé. Il était séduisant, hyperactif et vif ; il est effacé, misérable et seul, secours seulement par l'aumônier des prisons.

Il est curé d'Uruffe ; on l'appelle Desnoyers.

On lui choisit des jurés ; il y reconnaît ses fidèles. Sept jurés et cinq membres de l'Action catholique : ce sont ses fils⁽³⁾. Un coup d'œil à la foule où il reconnaît Mgr Lallier accompagné de l'émissaire discret du Vatican.

Interrogatoire. La préméditation : *« il y a certainement eu quelque chose, je le reconnais »*⁽⁴⁾.

Le coup de feu qui frappe Régine de dos et en plein crâne : *« J'ai totalement perdu la tête »*. *« Et la scène atroce qui va suivre ? Je ne pensais pas à cette scène [...] je ne peux l'expliquer »*⁽⁵⁾.

Le Président règle le procès au pas de charge. A la montre, il n'est pas midi et l'on a déjà entendu Desnoyers, la mère de la victime, les comptes rendus de flagrance, le maire et le médecin légiste.

C'est un rite, privé de son inspiration, mais qui produit son effet.

Le Président ne pose pas vraiment de question : il expose les faits et il reçoit confirmation.

Il officie. L'accusation n'a rien à ajouter. La défense n'a rien à retrancher.

Midi déjà. L'instant où le commissaire s'apprête à rendre compte de son enquête de moralité où il va dire enfin, qui était Guy Desnoyers, prêtre, assassin et infanticide⁽⁶⁾.

Le Président l'interrompt et pose alors la question du huis clos. Accord sur tous les bancs. Et même à huis clos, pas une seule question.

Aucun témoin. A seize heures, retour du public, fin des débats si tant est qu'ils aient jamais commencé.

Guy Desnoyers ne conteste pas les faits ; la préméditation résulte de ses aveux ; et rien dans ce qui a été dit à l'audience ne permet de lui reconnaître des circonstances atténuantes.

C'est donc en toute logique que l'avocat général Borel requiert la mort.

Robert Gasse, bâtonnier de Nancy commis d'office pour la défense de Guy Desnoyers, a peu de mots pour celui *« à qui Dieu a donné l'activité du corps et refusé les richesses du sentiment »*⁽⁷⁾.

Il a peu de mots, mais ceux-ci portent bien au cœur des jurés. Ils portent d'autant mieux que ces jurés ont été choisis pour l'illustration de son propos : la vie n'appartient pas aux hommes et encore moins la vie d'un curé.

Et Guy Desnoyers devant la Cour vient conclure ainsi : *« Je suis prêtre, je reste prêtre, je réparerai en prêtre. Je m'abandonne à vous parce que je sais que devant moi vous tenez la place de Dieu. »*⁽⁸⁾

En vérité, c'était tout autant Dieu qui se tenait à leur place que l'Eglise.

Après moins de dix heures d'audience, et une heure et demie de délibéré⁽⁹⁾, Guy Desnoyers est reconnu coupable des crimes d'assassinat et d'infanticide et le curé d'Uruffe sauve sa tête. Les jurés lui ont reconnu des circonstances atténuantes. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Procès exemplaire par sa rapidité et par cette leçon : moins l'accusé se défend et plus il a de chances d'être sauvé.

Leçon qui devrait vous séduire, Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats, où l'avocat le plus convaincant est celui qui préfère s'en remettre à Dieu.

Mais leçon qui devrait également vous faire douter. Un esprit plus juste et impartial encore que le vôtre, il ne peut s'agir que d'un esprit saint bien entendu, siérait ainsi à l'endroit où vous

vous asseyez. Avez-vous vraiment et à chaque instant le sentiment que la place est déjà occupée ?

En vérité, la Cour d'Assises de Nancy a sauvé Desnoyers parce qu'elle avait encore peur du Dieu qui l'avait fait curé. Ses jurés ont trouvé les circonstances atténuantes qu'on leur avait interdit de connaître. En refusant la mort, quelle soudaine clémence les a donc inspirés ?

Ce n'est pas le sang qui les effrayait ; il coulerait après eux et sans doute par le vote de leurs frères. Ils craignaient de verser le sang d'un prêtre. Redoutait-il aussi de le voir se relever d'entre les morts, comme Elophe, martyr et saint de Lorraine, ramasse sa tête et la porte au sommet d'une colline pour y prononcer un dernier sermon ?

Quel sermon aurait-il voulu faire ? Lui qui avait cru se rendre, corps et âme, à la guillotine, en déposant son arme sur son bureau, qu'aurait-il eu à dire sur le mal et sur le salut ?

N'avait-il pas le visage de tous les hommes ? Comme beaucoup pendant la guerre, il avait protégé un résistant, mais il n'y avait personne pour témoigner de cette bonne action. La providence hélas ! a toujours quelque chose de secret.

N'avait-il pas été choisi pour partager leur épreuve ?

Superbe quand, de sa chaire, il élevait les foules en les faisant prier pour les soldats français partis au combat !

Misérable quand quelques heures avant son prêche, il console sa maîtresse du départ de son mari pour le front algérien !

Superbe quant à la nuit tombée, ramassé sur une mobylette, il se rend à travers champs porter l'extrême-onction à un père de quatre enfants ! Misérable quand il en repart son ministère accompli, avec une voiture et un prêt de 150 000 francs, consenti par la veuve, pour le prix de ses consolations !

Superbe et misérable comme toutes ses femmes qui ne le quittent jamais et qui le suivent des années durant de Blamont à Uruffe. Elles ne se succèdent pas, elles se fréquentent et prient les unes aux côtés des autres !

Superbe et misérable comme Michèle trahie, trompée et forcée à abandonner son enfant et qui appelle son curé, au secours, la nuit du drame !

Misérable seulement la mère de la victime qui ne sait que trop que le bon curé tripote aussi sa fille de quinze ans et qui lui dit simplement de moins « *chahuter avec sa dernière à cause qu'elle est bien frêle* ».

Étaient-elles attirées par le secret ou par le prestige de la robe ? Le succès du curé d'Uruffe n'appelait-il pas toujours plus de succès et n'excusait-il pas d'avance leur faute ?

Comment aurait-il pu y mettre fin ? Ressemblait-il à ce pécheur qui pour chaque faute s'inflige autant de mortifications ? Ou, dans l'emballement des temps, qu'il rythmait de mille sorties, voyages, discours, visites avait-il assez étourdi sa conscience pour ne plus en sentir le poids ?

Je ne sais s'il ressemblait à tous les hommes, mais je crois qu'il ressemblait à tous les curés⁽¹⁰⁾.

Et ceux-ci comment auraient-ils pu ne pas voir ? À Blamont, on connaît ses rapports coupables et son abbé recommande de l'envoyer bien loin et de le laisser comme vicaire à seule fin qu'il soit encore sous la coupe d'un curé.

On écrit à l'archidiacre encore et décidément il devient difficile de tout expliquer par un excès de café et de tabac.

On aurait chargé un laïc d'une enquête dont on ne sait rien.

Et pourtant, le curé d'Uruffe avait écrit à ses amis de jeunesse pour confesser sa faute. Quand Michèle est partie accoucher loin de la paroisse, il leur a dit qui était le père. Et ses amis ont alerté l'abbé du coin qui l'a convaincu de rentrer à Uruffe rendre compte à Mgr Lallier.

De leurs entretiens, chacun garde un souvenir pudique. Ceux-ci regardent-ils seulement la justice des hommes ? Ils se sont écrits ; des lettres se sont perdues.

Sur tout cela, silence. Aucun de ces témoins n'est convoqué.

Après son double crime, Guy Desnoyers écrit à Mgr Lallier : « *Je viens à vous comme le fils prodigue ou comme Marie Madeleine [...] Je m'en remets à vous comme un fils ingrat, mais qui veut rentrer au bercail. Priez, priez, priez.* »

L'Eglise la secouru, ses fidèles l'ont épargné, mais son cœur ne s'est jamais résolu à battre sereinement.

La vérité c'est que l'âme de Desnoyers avait choisi le gibet ; que ses os avaient choisi la mort⁽¹¹⁾. Dans la proximité de Dieu, il vivait et il était au désespoir de l'y trouver. Son corps tout entier témoignait contre sa foi et contre son autorité.

Desnoyers se rend à la révélation du crime et tous s'y rendent avec lui. D'une voix d'enfant de chœur, il demande pardon⁽¹²⁾. Et, avec la même voix, il maintient que sa condition de prêtre ne lui laissait pas d'autre alternative que le crime - le mariage, le suicide ou l'exil lui étant pareillement interdits.

Pourquoi n'est-il pas mort au sortir du sein et pourquoi n'a-t-il pas expiré quand il sortait du ventre ? Pourquoi deux genoux l'ont-ils accueilli ? Pourquoi n'a-t-il pas été comme un avorton caché comme les petits qui n'ont pas vu la lumière ?⁽¹³⁾

Guy : l'arbre sous lequel on s'embrasse. Desnoyers : le bois mort auquel des noyés pensifs s'accrochent, la planche de salut qui les accompagne dans le cours des eaux. Il est l'égaré et celui qui égare, cette « *tête qu'un jour Dieu a choisi pour l'épreuve des hommes et l'épreuve des siens et qui a reçu les huiles sacrées de l'ordination* »⁽¹⁴⁾.

Il est à la vérité cette tête intouchable lors même qu'elle s'est damnée. L'homme né d'une femme vivant peu de jours et en proie à l'agitation comme une fleur germe et se fane et fuit dans l'ombre sans s'arrêter. Il s'use comme une chose pourrie, comme un vêtement qu'ont mangé les mites ! Et c'est sur lui que l'œil s'ouvre et qu'on amène justice ! Qui tirera le pur de l'impur ? (15) Qui tirera Dieu de son ministre ? Et dans ces heures où l'accusé est toujours plus coupable, seul et menacé par un rituel dont il ne comprend rien n'est-il pas le plus proche de la grâce ?

Le curé d'Uruffe ne pouvait être condamné à mort : on ne coupe pas en deux la parole divine et l'Eglise ne s'expose pas au jugement.

Au terme de son procès, quelles circonstances atténuantes auraient pu profiter à Guy Desnoyers ? Il avait porté une robe noire et il l'avait constamment trahie.

Les paroles du baptême, il en avait fait une oraison funèbre ; la bénédiction du mariage, un vaudeville ; l'absolution, une indulgence. Et c'est

par respect pour ses mots que le procès a fait silence. « *Tout ce qui n'est pas de la foi est péché* », dit Saint-Paul⁽¹⁶⁾. Le procès mené portes fermées et bouches closes est, lui aussi, un rituel macabre. 81. *En sauvant sa tête, on a sacrifié la vérité. Et cependant, la vie de celui qui agit sans le sentiment de la vérité ne ressemble-t-elle pas aux paroles d'une tête qu'un mort porterait à bout de bras ?*⁽¹⁷⁾

Monsieur le Garde des Sceaux,
Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,
Mesdames et Messieurs les Hautes Personnalités civiles et militaires,
Messieurs les Bâtonniers,
Mes Chers Confrères,

La bonne nouvelle est déjà arrivée, elle est toujours là⁽¹⁸⁾, et si les mots qui sauvent ne nous viennent pas toujours, que la parole ne nous serve pas à masquer l'abandon de notre foi.

A sa dernière heure, il était avec le larron et le larron à chaque heure s'adresse à nous et dit : « *vous passerez le bonjour au curé d'Uruffe* ».

L'avocat général Parisot avait quelque chose du larron. Il avait tout du moins su imaginer ses propos. Trois jours après le procès où il n'a pu représenter le Ministère public et l'arrêt qui épargne Desnoyers, il se dit désormais incapable de requérir la peine de mort : « *si vous condamnez cet homme à mort, j'irais certes le réveiller dans sa cellule, mais ne pensez-vous pas qu'il me dira : vous donnerez le bonjour au Curé d'Uruffe ?* »⁽¹⁹⁾

Le 25 septembre 1973, Guy Desnoyers est gracié. C'est un patient travail de l'ombre qui met un terme à ses travaux forcés. En 1978, il est libre.

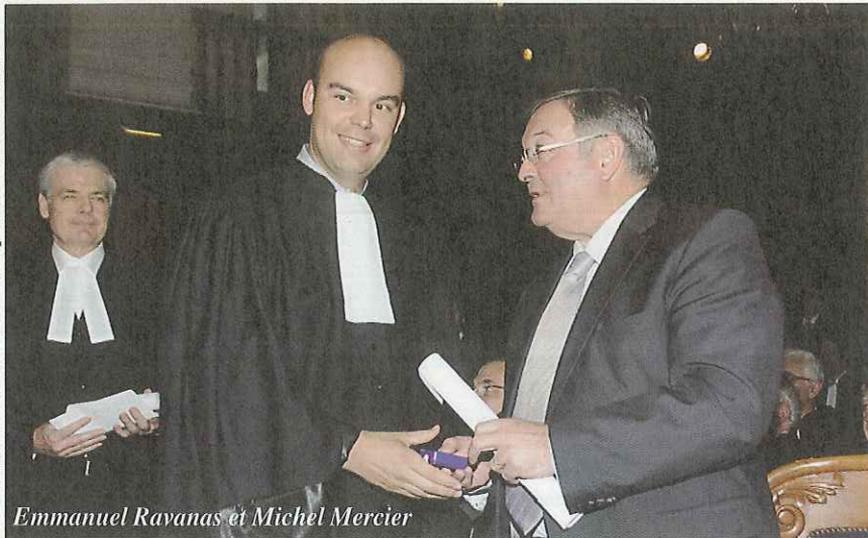
Desnoyers vivant, passe comme la rumeur. On l'a vu dans le Sud ou en Louisiane⁽²⁰⁾. On le dit aussi en ménage avec une visiteuse de prison. On se souvient encore que sa sœur, handicapée mentale, s'est trouvée grosse par deux fois et que par deux fois, ses enfants ont été recueillis. Et l'on se met à songer que ce sont peut-être les fils de Desnoyers, frère et sœur, que le village a adopté⁽²¹⁾. A Uruffe comme ailleurs, les corbeaux appartenaient à tous les camps, les uns sollicitant la « *bonne foi* » des magistrats pour qu'on le guillotine ou qu'à « *tout le moins il s'empoisonne* ». Les autres écrivant aux parents de Régine pour louer le bon curé et blâmer la « *putain* » de leur fille⁽²²⁾.

Si le procès n'a pas l'ambition de la vérité, il expose la justice au soupçon et cède la place à la rumeur et à la calomnie.

Je ne saurais dire si la foi du curé d'Uruffe était sincère. Je ne saurais dire s'il a été sincèrement aimé. Mais je le crois et je crois que le temps le confirme. Et puisqu'on a si constamment parlé de lui, il était normal que je l'invite.

Vous donnerez le bonjour au curé d'Uruffe, aux damnés qui ont perdu le chemin de la grâce, à ces âmes en peine qui hantent le palais à la recherche du procès dont on les a privés. A ce box où l'accusé voudrait dire un mot quand on ne veut que son identité, à cette langue qu'il ne comprend pas mais dans laquelle il a su faire des aveux.

Que deviennent les Eglises à la mort de Dieu sinon des tombeaux ?⁽²³⁾ Et cette chambre que devient-elle si nous ne sommes plus unis par une dernière conviction : celle que chaque procès recèle un péril et chaque péril la promesse d'un salut ?



Emmanuel Ravanas et Michel Mercier

Celui qui est fou aux yeux du monde, celui qui est faible aux yeux du monde, celui qui est vil et méprisé aux yeux du monde, Dieu ne l'a-t-il pas choisi pour s'adresser à nous ?⁽²⁴⁾
 Avocats et magistrats, en tenue de conseil ou dépouillés de nos robes, ne sommes-nous pas, tous ici, dans ces murs, comme pierres et poings liés ?

« *Lagonie de Dieu durera jusqu'à la fin du monde est-il écrit ; nous ne pouvons dormir pendant ce temps-là.* »⁽²⁵⁾

Dans la petite Eglise d'Uruffé, Pierre Hayotte a remplacé Guy Desnoyers⁽²⁶⁾.

On le dit plus beau encore que son prédécesseur : est-il autant apprécié ? Dans le recueillement de l'office, il ordonne les actions et les sacrements de l'eucharistie.

Les corbeaux sont-ils là ? Michèle a-t-elle soigné son chagrin et a-t-elle trouvé un mari ? Et Desnoyers assiste-t-il, ici ou ailleurs, à l'office ? L'ordonne-t-il en secret récitant, pour lui seul, psaumes et versets ?⁽²⁷⁾

Chacun se lève pour recevoir l'hostie. Chacun à son tour et selon le rang. Et cependant quelque chose vient troubler l'ordre de la communion. Quelque chose d'innocent et de spontané. Tout le monde entend et personne ne s'interrompt. Il n'y a rien à craindre. La bonne nouvelle est connue. Ce sont les rires d'un nouveau-né.

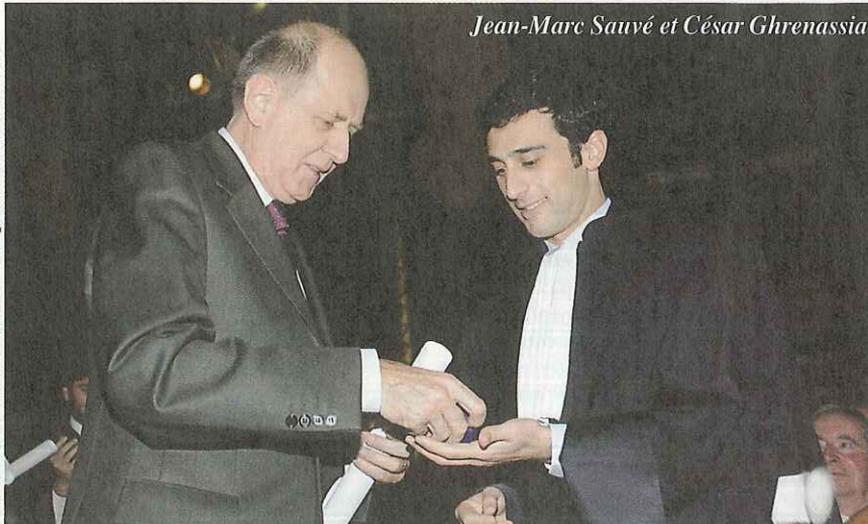
Notes :

- 1 - Marcel Jouhandeau, *Trois crimes rituels*, Gallimard, p. 45.
- 2 - La Bible, Ancien Testament, *L'Éclésiaste*, I, Pléiade, p. 1504 : « Toutes les paroles se laisseront ; on ne pourra plus parler : l'œil ne se rassasiera

plus de voir et l'oreille ne sera plus comblée à force d'entendre. »

- 3 - Claude Lanzmann, *Le curé d'Uruffe et la raison d'Eglise*, in *Les Temps modernes*, avril 1958.
- 4 - Jean-Pierre Bigeault, *Le double crime de l'abbé Desnoyers, curé d'Uruffe*, L'Harmattan, Annexe 2, p. 186 et suivantes.
- 5 - Jean-Pierre Bigeault, *Le double crime de l'abbé Desnoyers, curé d'Uruffe*, L'Harmattan, Annexe 2, p. 186 et suivantes.
- 6 - Claude Lanzmann, *Le curé d'Uruffe et la raison d'Eglise*, in *Les Temps modernes*, avril 1958.
- 7 - Plaidoirie de M. le Bâtonnier, Robert Gasse, commis d'office pour la défense de Guy Desnoyers d'après les notes manuscrites aimablement communiquées par M. le Bâtonnier Bertrand Gasse.
- 8 - Claude Lanzmann, *Le curé d'Uruffe et la raison d'Eglise*, in *Les Temps modernes*, avril 1958.
- 9 - Frédéric Pottecher, *Les Grands procès de l'Histoire*, 1982, Fayard. Bertrand Poirot-Delpech, *Le Monde*, 25 janvier 1958.
- 10 - Claude Lanzmann, *Le curé d'Uruffe et la raison d'Eglise*, in *Les Temps modernes*, avril 1958.
- 11 - La Bible, Ancien Testament, *Le Livre de Job*, XIX, 20-21 : « Dans ma peau, ma chair est pourrie et j'ai rongé mes os [...] avec mes dents ».
- 12 - Claude Lanzmann, *Le curé d'Uruffe et la raison d'Eglise*, in *Les Temps modernes*, avril 1958. Voir également, Marcel Jouhandeau, *Trois crimes rituels*, Gallimard, p. 75-76.
- 13 - La Bible, Ancien Testament, *Le Livre de Job*, III, 11-19.
- 14 - Plaidoirie de M. le Bâtonnier, Robert Gasse, commis d'office pour la défense de Guy Desnoyers d'après les notes manuscrites aimablement communiquées par M. le Bâtonnier Bertrand Gasse.
- 15 - La Bible, Ancien Testament, *Le Livre de Job*, XIV, 1-6.
- 16 - La Bible, Nouveau Testament, Saint Paul, *Épître aux Romains*, chapitre XIV, 22-23 : « La conviction que te donne la foi, garde-la en toi devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lorsqu'il se décide. Mais celui qui a des doutes est condamné s'il mange quand même, car il ne le fait pas par conviction de foi. Or tout ce qui ne vient pas de la foi est péché. » Sur ce sujet, voir également *Discussion sur le péché*, Georges Bataille, éd. Ligne, exposé du R.P. Daniélou, p. 95 : « Reste avec cela que le péché est une voie d'accès au sacré. [...] Il y a [dans le sacré] un contenu qui est précisément commun au péché et à la grâce - et qui est la référence à Dieu. Ce qui constitue le péché comme tel [...] c'est qu'il offense Dieu, qu'il est sacrilège. C'est là ce qui lui donne son caractère absolument irréparable, irrévocable. Or les hommes sont sous le péché et totalement impuissants par eux-mêmes à s'en libérer. « Tout ce qui n'est pas de la foi est péché » dit Saint-Paul. La prise de

Jean-Marc Sauvé et César Ghrenassia



- conscience du péché est donc l'acte décisif qui rend possible la rencontre avec le sacré - et qui permet de sortir de la sphère du moralisme ».
- 17 - Ecrits Gnostiques, *Evangile selon Philippe*, 93, Pléiade, p. 365 : « Ce monde est un mangeur de cadavres. Aussi tout ce qu'on y mange est mortel. La vérité est une mangeuse de vie. Voilà pourquoi aucun de ceux qui sont nourris de vérité ne mourra ».
- 18 - F. Nietzsche, *L'Antéchrist*, Gallimard, coll. Folio Essais, 33 à 36 : « Le « péché » comme tout sentiment de distance dans les relations entre l'homme et Dieu est aboli - et la « Bonne nouvelle » c'est précisément cela. La béatitude n'est pas promise, elle n'est soumise à aucune condition : elle est la seule réalité - le reste n'est que signe permettant d'en parler ».
- 19 - *L'Est Républicain*, 29 janvier 1958, « Le mineur de Joudreville est condamné à 20 ans de travaux forcés. Dans son réquisitoire, l'avocat général fait le procès... du procès Desnoyers » : « [...] S'il y a des avocats généraux qui tremblent dans leur robe rouge, ce n'est pas mon genre. Quand il s'agit de réveiller un condamné à mort pour aller à la guillotine, j'y vais moi-même et je n'envoie personne à ma place. Mais vous m'avez coupé les jarrets ! La défense et vous-même, Messieurs les Jurés. Il y a trois jours, tout le monde attendait la peine de mort de votre verdict. Vous avez vu défilé devant vous l'effroyable journal d'un curé de campagne qu'aucun Bernanos n'eût osé écrire. J'étais là derrière vous. J'ai pu observer des mines crispées. J'ai vu M. Gilbert Cesbron torturé en contemplant un « saint parti en enfer et ne pouvant en sortir » [...] si vous condamnez cet homme à mort, j'irais certes le réveiller dans sa cellule, mais ne pensez-vous pas qu'il me dira : vous donnerez le bonjour au Curé d'Uruffe ? »
- 20 - Eric Nicolas, *L'Est Républicain*, 15 octobre 2010, « Le curé d'Uruffe est mort ».
- 21 - *Le curé d'Uruffe*, un film de Marie David, diffusion sur 13^{ème} rue, intervention de Pierre Hayotte, curé d'Uruffe.
- 22 - Lettres anonymes respectivement adressées au magistrat instructeur et aux parents de la victime.
- 23 - F. Nietzsche, *Le Gai savoir*, Gallimard, coll. Folio Essais, Livre troisième, « L'insensé », n°125.
- 24 - La Bible, Nouveau Testament, Saint Paul, *Épître aux corinthiens*, I, 27 cité par F. Nietzsche, *L'Antéchrist*, Gallimard, n°51 : « Ce qui est faible aux yeux du monde, ce qui est fou aux yeux du monde, ce qui est vil et méprisé aux yeux du monde ; Dieu l'a choisi. »
- 25 - B. Pascal, *Mystère de Jésus*, Fr. 553, édition Brunschwig des Pensées et opuscules, Paris, classiques Hachette, 1978. Voir également, Miguel de Unamuno, *L'agonie du christianisme*, trad. Jean Cassou, 1925, recueilli dans *Anthologie de la littérature espagnole des débuts à nos jours* par Gabriel Boussagol, Delagrave, 1931 : « De même que le christianisme, le Christ agonise toujours. « Jésus sera en agonie jusqu'à la fin du monde : il ne faut pas dormir pendant ce temps là ». Ainsi écrivait Pascal dans le *Mystère de Jésus*. Et il l'écrivait en agonie. Car ne pas dormir, c'est rester éveillé, c'est rêver une agonie, c'est agoniser. [...] Vivre, lutter, lutter pour la vie et vivre de la lutte, de la foi, c'est douter. [...] Une foi qui ne doute pas est une foi morte. »
- 26 - *France Soir*, 28 janvier 1958 : « En terminant son prône, l'abbé Hayotte, qui a recueilli la lourde succession du condamné de samedi, a dit : « La justice humaine a parlé... Que Dieu accorde à notre paroisse, non pas d'oublier ses épreuves, mais d'y puiser les enseignements qu'elles comportent ».
- 27 - *Le Monde*, 5 juillet 1978 : « La famille [de la victime], l'ancien et le nouveau maires, jugent la dette à la société impayée. « Nous ne pouvons par pardonner à la justice. [...] Il vaut mieux pour lui qu'il ne revienne pas ici. « La colère après le retour de la peur. Et s'il revenait ?... S'il lui prenait l'envie de revoir l'église ou le presbytère, même à la sauvette, même en se cachant ? La question vient hanter, certains soirs, des esprits qui ne parviennent pas à trouver le sommeil. »

2010-504

LES ANNONCES DE LA SEINE

Siège social :
 12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS
 R.C.S. PARIS 572 142 677 (1957 B 14267)
 Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15
 Internet : www.annoncesdelaseine.fr - e-mail : as@annonces-de-la-seine.fr

SUPPLÉMENT JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Directeur de la publication
 et de la rédaction : Jean-René Tancrede
 Publicité : au Journal
 Commission paritaire : n° 0713 I 83461
 I.S.S.N. : 0994-3587
 Tirage : 5 156 exemplaires
 Impression : M.I.P.
 3, rue de l'Atlas - 75019 PARIS
 Abonnement : 95 € euros



Copyright 2010 : Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite.